

LISTES DES PIÈCES A FOURNIR

- Une photo d'identité récente
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile
- Une photocopie de la pièce d'identité de l'élève
- Le livret scolaire (ce document vous est remis lors des résultats du baccalauréat)
- La collante du baccalauréat (la feuille avec les notes obtenues au baccalauréat)

Paiement de la scolarité par chèques :

- 1 chèque d'arrhes représentant 10% de l'écolage annuel* (*encaissé en juillet*)
- 9 chèques représentant les 90% de l'écolage

Paiement de la scolarité par prélèvements :

- 1 chèque d'arrhes représentant 10% de l'écolage annuel* (*encaissé en juillet*)
- 1 RIB
- 1 Autorisation de prélèvement
- 1 chèque de caution du montant d'un trimestre

Les parents et l'élève signeront sur place le dossier d'inscription ainsi que le règlement intérieur de l'école.

FRAIS ANNUELS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Les frais sont fixés selon le nombre d'heures de cours de l'élève, au delà de 22 heures de cours, le forfait de 4970 euros s'applique.

Sont inclus dans ce montant :

- le suivi de la scolarité sur Internet
- l'ensemble des outils pédagogiques du Groupe Progress (document présenté lors du rendez-vous pédagogique)

**non remboursable dès l'inscription*